



Comité de l'accès aux marchés

RECTIFICATION ET MODIFICATION DE LISTES

LISTE III – BRÉSIL

Communication présentée par le Brésil

La communication ci-après, datée du 11 octobre 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

Conformément à la Décision du 26 mars 1980 (IBDD, S27/26), le gouvernement du Brésil a l'honneur de présenter le projet contenant les modifications¹ de la Liste III – Brésil, Partie IV, section II, visant à éliminer ses possibilités d'octroi de subventions à l'exportation conformément à la Décision ministérielle de Nairobi sur la concurrence à l'exportation (WT/MIN(15)/45-WT/L/980).

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications de la Liste III – Brésil seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

¹ En espagnol seulement.

Pages 3 à 10 – Offset (pdf et Excel joints; version imprimée disponible sur demande)